



Peyrolles-info

150

Conseil municipal du 14 décembre 2018

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Jean Paulin.

Absent : Thierry Ponsin.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h00

Le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1. RGPD

Depuis le 25 mai 2018 le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est en vigueur. Concernant la commune, elle doit nommer un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui veillera sur la protection des données publiques collectées par la commune et la sécurité de ses système d'information. Le centre de gestion du Gard a créé un nouveau service de protection des données qui propose aux communes la mise à disposition d'un Délégué à la protection des données mutualisé. Pour une commune de moins de 500 habitants ce service est facturé 560 € à la mise en place, puis 250 € de suivi annuel.

Suite à l'entrée en vigueur de la RGPD, la société JVS-Mairistem qui nous fournit les logiciels de dématérialisation des procédures, révisé le tarif de son contrat de maintenance pour tenir compte de nouveaux services intégrés dans ses logiciels et d'un accroissement des questions. Le surcoût est de 231 € HT par an à compter du 1er janvier 2019.

Accord unanime du Conseil sur ces deux points

2. AMENDES DE POLICE 2019

La commune peut prétendre à une subvention au titre du produit 2019 des amendes de police puisque la précédente avait été demandée et obtenue au titre de 2017. Cette subvention doit être affectée à des travaux de mise en sécurité de la voirie communale.

Le Maire propose de demander ces subventions pour les travaux suivants résultant des fortes pluies de cet automne :

- le carrefour du chemin de la Peyrarié et du chemin du Rieu est surplombé par une falaise déjà purgée mais cela n'a pas empêché de nouveaux blocs de tomber sur la voirie, heureusement sans créer d'accident. Une sécurisation est possible par un enrochement, travaux estimés 4 500 € HT.
- Sur le chemin du Rieu, un glissement de terrain sur la route a eu lieu faisant se coucher plusieurs arbres. Il serait nécessaire, suite à la purge réalisée, de bâtir un enrochement, de créer un avaloir et de mettre en place un passage busé sous la route pour un montant estimé de 12 677 € HT

Accord unanime du Conseil

3. CONVENTION AVEC LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES

Il s'agit de la convention d'application de la charte du Parc, entre la commune de Peyrolles et le Parc, pour la période 2017-2020.

Accord du Conseil par 4 voix pour et 2 abstentions

4. PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LIGNE ÉLECTRIQUE

Suite à la chute de plusieurs poteaux électriques entre la mairie et le transformateur situé à côté de la cabine téléphonique, le Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG) a étudié l'enfouissement de cette ligne afin de débarrasser un peu l'entrée du village des multiples câbles aériens qui l'encombrent. L'étude réalisée propose de faire cet enfouissement en suivant la D907 et de raccorder ensuite l'Arbous en aérien pour la remontée depuis la D907. Le montant des travaux est de 65 319 € TTC sur lesquels la participation de la commune sera de 2 720 €.

Accord unanime du Conseil

La séance est levée à 19h15

Information importante concernant les frelons asiatiques

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques,
vous pouvez faire appel aux pompiers qui disposent
d'une équipe spécialisée.